

# Formation



COPROPRIÉTÉ, CONSEIL SYNDICAL, SYNDIC & CONCERTATION

JEUDI 03 AVRIL 2014 - CHAMBRE FNAIM CÔTE D'AZUR

**Faire le point** sur le rôle exact du conseil syndical, sur les personnes qui peuvent y siéger, sur les pouvoirs dont il dispose juridiquement et sur l'influence qu'il peut avoir sur les autres copropriétaires.

**Etudier** comment le syndic peut travailler avec ses membres, comprendre les motivations de chacun et organiser la concertation, désormais obligatoire, dans l'établissement de l'ordre du jour de l'AG.

## I - LE CONSEIL SYNDICAL : ORGANE DU SYNDICAT

- La désignation du CS
- Les missions du CS
- Les droits et pouvoirs du CS
- Les pouvoirs que le CS ne détient pas
- Les pouvoirs que l'AG et les copropriétaires peuvent accorder au CS
- Les pouvoirs que le CS partage avec le syndic
- Les obligations et la responsabilité du CS
- L'organisation du CS
- Le président du CS et ses pouvoirs

## II - LA CONCERTATION ENTRE LE SYNDIC ET LE CS

- La notion de concertation
- La réunion ordinaire du CS
- La réunion du CS en présence du syndic
- La préparation de l'AG
- Le comportement des membres du CS et leurs motivations
- Le comportement du syndic devant le CS



**RÉFÉRENCE :** C0077



**TARIF :** 264,00 €



**FORMATEUR :** Jean-Paul CASTA (*Maître en droit - Administrateur de biens depuis 1973  
Directeurs de service syndic, Gestionnaires d'immeubles, Syndics de copropriété*)



**DURÉE :** 1 jour



**PUBLIC :** Les gestionnaires en copropriété, les assistants en copropriété, les comptables en copropriété



Tout adhérent FNAIM doit justifier la participation à deux jours de formation par an et par structure (Assemblée Générale du 07/12/2008). Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement. Toute absence non justifiée 10 jours avant le début du stage sera due.

Accéder au bulletin d'inscription